Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie







DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2020/2021 L'Officiel n° 08 Du 08 octobre 2020

L'OFFICIEL





District de l'Aude de Football BP 1037 - 7 Rue Haute 11860 CARCASSONNE CEDEX 9

2: 04.68.47.39.60

⊠ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES













PRÉFET DE L'AUDE





COMITE DE DIRECTION

Ce comité de direction a pu été réalisé en présentiel et par téléphone ou visioconférence en raison des risques de la COVID 19

BO N° 08 du 8 Octobre 2020

Présents au district :

Président : M LACOUR

Mme ROYER - Mrs AKLI - BERTI - BONHOMME- BONNET - DRIF- GERARD - GIBERT - GRILLE- MANI - PETROSINO- ROGER - RONTES - VALET - ZAMO

Excusés: Mme SAVIANA -Mrs BOUDET - JORGE- PITIE- DURANTE MALVY

En début de réunion, le comité de direction approuve le BO n° 07 du 1er Octobre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE – Appel à candidatures

L'appel officiel à candidatures a été lancé depuis le 28 Septembre 2020.

Les postulants devront envoyer leur document de candidature par courrier recommandé au district de l'Aude de football « ELECTIONS 2020 »

7 rue Haute – CARCASSONNE.

DOTATIONS

Le District vient de préparer, par Club bénéficiaire, les dotations à remettre concernant les opérations " Clubs de moins de 100 licenciés " et " Opération deux étoiles ".

Dans le contexte actuel, la remise officielle souhaitée, ne pourra pas avoir lieu ; de ce fait les clubs dont la liste figure ci-dessous pourront venir chercher leur dotation au district à leur convenance (heures de bureau).

O. MONTREALAIS

FC LAUQUET

ET.S. FANJEAUX LA PIEGE

FOOTBALL CLUB QUILLAN

RAZES OLYMPIQUE

ESPOIR CLUB COURSANAIS

F.C. ALZONNAIS

F.C. DE VILLEGLY

U.S. DE VILLASAVARY

A.S. PEXIORANAISE

U.S. BELLOPODIENNE

F. C. SALLELOIS

A.S. VILLEPINTOIS

ET.S. STE EULALIE VILLESEQUE

U.S. SALHERSIENNE

F.C. VILLEDUBERTOIS

A.S. ST MARTINOISE

F.C. CHALABROIS

SOUILHE F.C.

F. C. ARMISSAN

ASSOCIATION SPORTIVE ESPERAZA

O. LES MARTYS

R.C. BADENS RUSTIQUES

CARCASSONNE FUTSAL AGGLOMERATION

FLEURY FOOTBALL CLUB

FOOTBALL CLUB MONTREALAIS

OL DES CORBIERES SAINT ANDREEN

AS DOMAIRON

FOOTBALL ATLAS LEZIGNAN

CASTELNAUDARY FC CHAURIEN

A. J. S. DE BAGES

COVID 19 - Rappel « Forfait - Covid 19 »

Les circonstances exceptionnelles liées au Covid 19 nous amènent à considérer spécifiquement le cas du Forfait-Covid 19.

Celui ci bénéficiera de la gratuité et ne sera pas intégré dans le décompte des Forfaits classiques pouvant entraîner, si récidive, une situation de Forfait général. Le Forfait-Covid 19 entraînera match perdu, zéro point, sans autre conséquence

TIRAGES DES COUPES LOPEZ – FAVRE ET RESERVES

Les tirages des coupes mentionnées ci-dessus a eu lieu à 18 heures, ce jour. Lire les rencontres en rubrique concernée

VALIDATION DU REGLEMENT JEUNES A 11

Sur proposition de la commission de football des jeunes à 11, Le comité de direction valide le règlement, des compétitions jeunes à 11 pour la saison 2020/2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE

En ces temps troublés, le District a jugé utile et nécessaire, par la voix de son président, de porter la parole du Foot dans la presse locale, en publiant un article

Il était, en effet, dans ce moment unique, essentiel de souligner la difficulté du contexte mais aussi la formidable énergie des acteurs du Foot.

L'article est à retrouver dans les tout prochains jours en presse locale.

TABLETTE FMI

Rappel aux Clubs, par mail séparé du 08/10, des conditions de commande via "Le Corner", procédure FFF ou en direct dans le commerce

WEBINAIRE FFF

Digitalisation des clubs : organisation de webinaires UEFA

L'UEFA organise pour l'ensemble des clubs de ses fédérations affiliées une série de webinaires sur la digitalisation des clubs amateurs. N'hésitez pas à participer!

Les nouvelles technologies tiennent une place importante dans le quotidien des instances et des clubs, encore plus en cette période particulière. Elles constituent également une formidable opportunité pour développer l'activité de chacun. Dans ce contexte, l'UEFA, par l'intermédiaire de la Fédération Française de Football, est heureuse de convier les clubs affiliés à la FFF mais aussi les instances, à une série de webinaires sur la digitalisation des clubs amateurs.

Programme:

Jeudi 08 octobre (11h à 12h): « Comment avoir des licenciés plus engagés dans le club ? »

Mardi 13 octobre (11h à 12h): « Foot Loisir - Comment attirer les joueurs qui pratiquent hors des

clubs et les fidéliser? »

Mercredi 21 octobre (11h à 12h) : « Comment motiver l'entourage des licenciés (famille, amis) à

s'engager d'avantage au club? »

Mardi 27 octobre (11h à 12h): « Comment attirer de nouveaux publics au sein de votre club ? »

CLUB DES 100 FEMMES DIRIGEANTES

La candidature d'Anouk Bothorel (Club de Cuxac d'Aude) en vue accéder au Club des 100 femmes dirigeantes de la FFF a été retenue. Le District est ravi de ce succès pour Anouk et pour son Club Nous les félicitons chaleureusement.

INNONDATIONS DES ALPES MARITIMES

Solidarité 11/06

Nous avons exprimé au Président du District des Alpes maritimes notre entier soutien au moment où de terribles inondations ont fait rage sur la Côte d'Azur. Nous n'oublions pas que le département 06 était à nos côtés lors des inondations d'octobre 2018. Avec l'expression de notre soutien, nous avons adressé rapidement au District de la Côte d'Azur un chèque de 1 000 euros.

En fonction de la suite des événements et des besoins des Clubs détruits du 06, nous allons réfléchir, avec les Clubs Audois, à de nouvelles mesures d'aide possibles

Un échange avec le Président du District 06 nous a permis de mesurer l'ampleur de la catastrophe. Voici, pour information, son constat en date du 6 octobre :

- AS Roquebillière:

- Stade: recouvert de 20 cm de sable mais le sous-sol semble récupérable Poteaux éclairage en place et bâtiment matériel intact.
 - Gymnase: En état

Le club met en sommeil les équipes U11, U13 et U9. Un nouveau point sera fait après les vacances de Toussaint (Tel de Mr. GILLI)

- CS Vésubie:

- Stade à St Martin: plus de stade, plus de vestiaire, plus de tribune et plus de sous-sol. Plus de local matériel avec ballons.

Equipe U15 en sommeil dans l'attente de jours meilleurs (Tel de Mr.GUIGONIS)

- AS Roya:

- <u>Stade de Breil:</u> Le stade est recouvert de gravier, voitures, meubles.....tout est parti: Vestiaires, local matériel avec les équipements (ballons, matériel, habits, maillots)
 - Gymnase: intact

Le club reprendra, s'il reprend, début 2021. Un point sera fait en fin d'année. (Tel de Mr COTTALORDA)

- AS Sospel: Pas de dégât Stade réquisitionné pour la ronde des hélicoptères.
- Ros Menton et Et. Menton: Pas de dégât Stade réquisitionné pour la ronde des hélicoptères.

Les Clubs du CS Vésubie et de l'AS Roya, au cœur des vallées touchées, sont anéantis

Nous devons les aider, comme ils l'ont fait pour nous en 2018, avec le soutien de tous les Clubs Audois

COVID 19

Au plan de la santé, ce qui est l'essentiel, le District souhaite un prompt rétablissement à toutes les joueuses et tous les joueurs touché(e)s par la Covid 19

Le District, en Seniors, avait programmé 30 rencontres le week-end des 3 et 4 octobre. 4 matchs ont été reportés pour cause de Covid 19. Ce taux de report de 13 % marque une légère hausse comparée à celui du week-end précédent (7% pour mémoire)

Au total, pour l'Aude, cette saison, pour l'instant, 9 Clubs ont été concernés par des cas de Covid 19 et sur ces 9 Clubs, 4 en sont déjà sortis

Le District remercie tout spécialement les Clubs touchés par la Covid 19 pour la rapidité et la qualité de leur communication vis à vis des instances

Continuons à respecter les gestes barrière, la distanciation et la mise à l'isolement des cas contact rapprochés

Bien entendu, le District se réserve la possibilité de prendre toutes les décisions sur ses compétitions si le besoin s'en faisait sentir

Rappel: Plusieurs Clubs n'ont pas encore communiqué au District le nom de leur référent Covid 19. Merci de régulariser

COUPE DE FRANCE

Nous aurons deux représentants Audois au 5ème tour de la Coupe de France, l'US Conques et le Fun Narbonne. Bravo à eux !

PREVENTON DES VIOLENCES DANS LE SPORT

Deux affiches ont été proposées aux Clubs pour une mise en évidence de cet important sujet qui nous concerne tous

PURGE DES SUSPENSIONS

Rappel: Le Comex (FFF) en date du 08/07/20 a légiféré sur la problématique de la purge des suspensions. Information à retrouver, si besoin, dans le Journal Officiel du District numéro 3 en date du 03/09/20

LE CORNER

La FFF lance sa nouvelle plateforme à l'attention des ligues, districts et clubs. Les clubs ont reçu un mail le 01/10

Cette plateforme permet de commander en ligne et en toute sécurité du matériel sportif, médical et bureautique à des prix négociés par la FFF Pour tous renseignements, vous pouvez contacter lecorner@fff.fr

COMMUNICATION DU GFPLM

Un stage de football, organisé par le GFPLM, aura lieu durant les vacances de Toussaint. Ce sera un stage de trois jours exclusivement réservé aux filles nées de 2006 à 2010.... Lundi, 26, mardi 27 et mercredi 28 octobre de 9h à 17h, elles seront accueillies en 1/2 pension au complexe des Pyrénées pour du foot, mais pas que... Il y aura aussi des ateliers éducatifs comme à chaque stage, et des moments très ludiques.

Oui donc du foot, mais pas que....insistent les cadres Nico, JJ et Denise. Pour en savoir plus appeler le 06 70 34 71 86! Les inscriptions sont ouvertes à toutes, la participation demandée est de 50€ (réduction de 10€ pour les adhérentes au GFPLM....), cela comprend le maillot du stage, les repas, le transport,et les frais d'accès aux activités ludiques. Il est recommandé de réserver avant samedi 10 octobre en appelant le n° mentionné plus haut (pour les commandes de maillots) et le nombre de places étant limité...

TROPHEES PHILIPPE SEGUIN

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets (à retrouver sur le site du District)

FEES DU FOOT

Le District de l'Aude de Football organise l'opération « Fées du Foot » jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les clubs sont invités à participer aux différents plateaux et autres Festi-foot organisés pour les catégories U6F à U15F:

Le samedi 10 octobre de 10h à 12h : au Stade Saint-Salvayre de Narbonne au Stade des Pyrénées de Bram

Les joueuses non-licenciées peuvent participer à cette opération et s'initier à la pratique du football.

RAPPELS DES REFERENTS COVID 19

District de l'Aude de Football : Mohamed MANI

Téléphone 06 99 84 09 96 (en dehors des horaires d'ouverture)

Email: secretariat@aude.fff.fr

Téléphone : 04 68 47 39 60 (horaires d'ouvertures du district)

Ligue d'Occitanie de Football : Damien LEDENTU

Email: covid19lfo@occitanie.fff.fr

Téléphone: 06.13.62.61.56 (accessible du lundi au samedi soir)

Agence régionale de Santé (ARS) AUDE :

Xavier CRISNAIRE

Email: <u>ARS-OC-DD11-DIRECTION@ars.sante.fr</u>

Téléphone : 04 68 11 55 11

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du bureau le mardi 13 Octobre 2020 à 9 heures 30 Prochaine réunion du comité directeur le jeudi 15 Octobre 2020 à 19 heures

Le secrétaire général François Pétrosino PO Jean Luc Grillé

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 08 du 08/10/20

Membres: Mrs VALET - RONTES - DRIF- GRILLE- LE MOAL

NAUROUZE / CASTELNAUDARY D1 sénior du 27/09/20

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Vu la demande d'évocation formulée par le club de Castelnaudary par courriel officiel du 27 septembre 2020.

Considérant l'article 187.2 Evocation

La demande formulée d'évocation est recevable.

Vu les observations de l'éducateur, Mr AMRINE Ali Licence N° 1438904714

Vu les observations de la commission de discipline du District de l'Aude

Considérant les PV de la Comex du 11 mai et du 8 juillet 2020

PV du 11 mai 2020 Suspensions à temps

Indique que l'arrêt définitif des compétitions génère une situation inéquitable entre :

- D'une part, les licenciés actuellement suspendus en nombre de matchs, qui devront attendre la reprise des compétitions pour pouvoir commencer ou finir de purger leur suspension, puisque la purge d'une suspension ne peut avoir lieu qu'à l'occasion de rencontres effectivement jouées,
- D'autre part, les licenciés faisant actuellement l'objet d'une suspension à temps (c'est-à-dire une suspension exprimée en nombre de mois, voire d'années, et non en nombre de matchs) ceux-ci purgeant leur suspension malgré l'arrêt des compétitions,

Le Comité Exécutif, après avoir envisagé plusieurs pistes et examiné leurs avantages et inconvénients respectifs, prend la décision suivante : la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée, lorsque l'exécution de la suspension devait avoir lieu, en tout ou partie, pendant ladite période,

Ainsi pour une telle suspension, la purge débutera au 1^{er} juillet 2020 ou bien redémarrera à compter du 1^{er} juillet 2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13 mars 2020,

Pour la mise en œuvre de cette décision, il appartiendra à chaque instance (L.F.P., F.F.F., Ligue, District), en lien avec la commission qui avait prononcé la suspension, de modifier la date de fin des suspensions concernées et de prévenir le licencié suspendu et son club de la nouvelle date de fin de la suspension

PV du 8 juillet 2020 Suspensions à temps

Rappelé que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps,

Rappelé l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps,

Annule ladite décision du 11 mai 2020,

Toutefois,

Décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,

Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.

Considérant que Mr AMRINE Ali a été sanction de 5 mois de suspension ferme à daté du 20 janvier jusqu'au 20 juin 2020.

Jugeant en premier ressort

Dit que Mr AMRINE Ali a purgé sa sanction de suspension conformément aux dispositions et aux recommandations de la Comex du 8 juillet 2020 au plus tôt le 21 juin 2020.

Pour l'ensemble des rencontres, coupe de France du 23/08/20, Championnat des 06/09/20, 13/09/20 et 27/09/20 et coupe Lopez du 20/09/20, sa suspension étant purgée, il a lieu de considérer sa présence sur le banc de touche conforme aux règlements.

Confirme l'ensemble des résultats acquis sur le terrain.

La demande d'évocation formulée par le club de CO Castelnaudary n'est pas fondée.

Les droits d'évocation sont à la charge du club du CO Castelnaudary

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Pour information complémentaire

Art 226.5

- 5. Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :
- Aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.
- A l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.

La perte par pénalité d'un match à la suite de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements.

FC SALLELOIS / GFC U15 poule E du 03/10/20

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club du GFC

Considérant les articles 2 des RdD des JM,18 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du GFC n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe du GFC

FC Sallelois -03 (3pts) / GFC - 00 (-1pt)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MAS STES PUELLES / ENT GRAND MALEPERE U15 poule A du 03/10/20

Vu la programmation de la rencontre

Vu la commission des jeunes à 11

Match à reprogrammer

Transmet le dossier à la commission compétente

FC QUILLAN / HAUT MINERVOIS Coupe des réserves du 04/10/20

Vu la programmation de la rencontre

Vu l'information de la commission séniore

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC Quillan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par Forfait à l'équipe du FC Quillan

L'équipe du Haut Minervois est qualifiée pour le prochain tour

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

FAC CARCASSONNE / GCSM U19 district du 03/10/20

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 2 des RdD des JM, 18 des RdD de l'Aude et 159des RG de la 3F

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 81^{ème} minute, l'équipe du FAC étant réduite à 7 joueurs.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du FAC

FAC Carcassonne -00 (-1pt) / GCSM -04 (3pts)

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MONT-SAISSAC-MOUS / BRAM Coupe des réserves du 04/10/20

Vu la feuille de match

Vu les réserves formulées et confirmées par le club de Bram en date du 05/10/20

Les réserves sont recevables

Enquête en cours sur la qualification et participation des joueurs de l'équipe de Mont-Saissac-Mous

PIEGE LAURAGAIS MALEPERE / ENTENTE 3S U17 poule A du 04/10/20

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le GFPLM par courriel officiel en date du 05 octobre 2020.

La commission constate qu'aucune réserve n'est formulée sur la feuille de match, conformément aux dispositions de l'article 186, les réserves étant formulées dans les délais et sur document officiel sont reconsidérées en réclamations.

Considérant les articles 70, 89 et 90 des RG de la FFF

Après vérification et contrôle des licences

Sur l'ensemble des joueurs concernés par la qualification et participation à la rencontre, tous les joueurs étaient qualifiés dans les délais. Le dernier enregistrement d'un joueur effectué le 29/09/20, celui-ci pouvait prendre part à la rencontre les quatre jours étant respectés.

Les réserves sont non fondées

Jugeant en premier ressort

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation ne seront pas appliqués étant donné le retard administratif.

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

COVID 19 - NOUVELLES DISPOSITIONS

Propositions du comité de direction.

Actuellement, lorsqu'une équipe recense 3 joueurs contaminés (3 cas avérés avec production au

District du justificatif) au COVID19, la rencontre qu'elle doit disputer est reportée. Le virus est dit « circulant » dans le Club.

Il arrive, bien sûr, que plusieurs joueurs de cette même équipe aient été en contact avec ceux qui sont contaminés. Ils deviennent alors des « possibles » même si un nombre de contaminés est inférieur à trois. Dans ce cas, le virus n'est pas dit « circulant » (au sens légal) dans le Club

Toutefois, afin de préserver l'essentiel, la santé, si une équipe comporte 1 et (ou) 2 joueurs contaminés (cas avérés justifiés) et 14 joueurs, qui ont été en contact avec les deux contaminés, mis à l'isolement en tant que cas contact, donc dans l'impossibilité de jouer... et ayant reçu un courrier en ce sens par la CPAM, la rencontre pourra être reportée (Communication officielle du Club nécessaire)

A noter que les mesures de report prononcées par les Commissions des diverses catégories le sont sous réserve de la complétude des dossiers (justificatifs). Les décisions de report peuvent être requalifiées comme forfait si les justificatifs ne parviennent pas au District.

Reprise des activités sportives - Protocole sanitaire de santé.

Des changements de protocoles sont adressés aux instances pratiquement tous les jours. Ces modifications que nous recevons de la part des autorités sont transférées au jour le jour, dès la réception du renseignement. Elles sont consultables sur les sites du district ou de la Ligue par des liens prévus à cet effet.

Le référent COVID de chaque club doit pouvoir être en mesure de traiter les informations reçues et prendre contact avec l'Agence Régionale de la Santé Aude.

Texte de base : 2 joueurs contaminés (cas avérés), rencontre reportée.

Voir liste des référents ci-dessous

Rappels des référents COVID

District de l'Aude de Football : Mohamed MANI

Téléphone 06 99 84 09 96 (en dehors des horaires d'ouverture)

Email: secretariat@aude.fff.fr

Téléphone : 04 68 47 39 60 (horaires d'ouvertures du district)

Ligue d'Occitanie de Football : Damien LEDENTU

Email: covid19lfo@occitanie.fff.fr

Téléphone : 06.13.62.61.56 (accessible du lundi au samedi soir)

Agence régionale de Santé (ARS) AUDE : Xavier CRISNAIRE

Email: ARS-OC-DD11-DIRECTION@ars.sante.fr

Téléphone: 04 68 11 55 11

CIRCULAIRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 167 DES RG

L'article 167 vise à interdire ou limiter la participation d'un joueur avec une équipe inférieure de son club lorsqu'il a joué précédemment avec une équipe supérieure dudit club.

Pour comprendre comment cet article doit être appliqué, il faut définir les notions d'équipes supérieure et inférieure.

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, à l'occasion d'un contentieux relatif à l'application de l'article 167, est venue indiquer que : « la notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de sur classement » (CFRC du 08.07.2015, appel du F.C. MONTCEAU BOURGOGNE).

Cette position a été réaffirmée à plusieurs reprises par la CFRC et constitue aujourd'hui une jurisprudence établie.

Lorsque l'on veut savoir, face à une situation d'espèce, s'il y a lieu d'appliquer l'article 167, il appartient alors d'examiner successivement les 4 critères suivants :

- 1. La catégorie d'âge du joueur concerné
- 2. Les catégories d'âge auxquels sont ouvertes les compétitions concernées
- 3. L'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un sur classement pour participer à ces compétitions
- 4. Le niveau hiérarchique des compétitions concernées

Avant de lire le tableau, prendre en compte les 3 indications ci-après :

- 1. Le tableau est basé sur l'architecture suivante : chaque championnat (National, Régional et Départemental) est ouvert à **2 catégories d'âge sans sur classement et à une 3**ème **catégorie d'âge avec sur classement** (compétition U19 ouverte aux U19 et U18 + aux U17 surclassés ; compétition U18 ouverte aux U18 et U17 + aux U16 surclassés...etc.). Si une Ligue ou un District a une architecture différente, le tableau devra être adapté.
- 2. **Le tableau se lit uniquement de manière verticale**, colonne par colonne, étant entendu que chaque colonne correspond à un joueur de catégorie d'âge distincte.

Outre la première ligne correspondant aux joueurs, toute case du tableau correspond à une équipe identifiée par le championnat auquel elle participe.

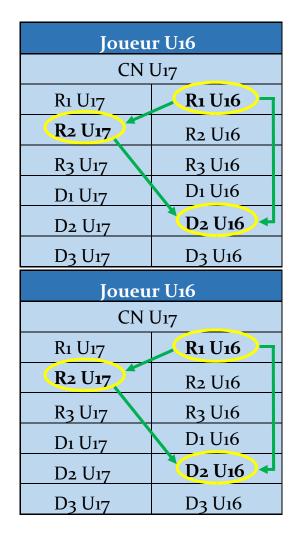
Toute équipe indiquée dans le tableau est, <u>pour le joueur concerné</u>, supérieure aux équipes situées en-dessous d'elle, et ce dans chacune des deux sous-colonnes relatives au joueur.

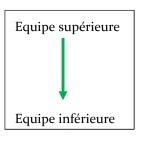
3. Dans chaque colonne, ne figurent que les équipes avec lesquelles le joueur concerné peut jouer sans avoir besoin d'un sur classement, puisque comme expliqué ci-avant, dès lors que le joueur évolue avec un sur classement, la notion d'équipe supérieure ne trouve pas à s'appliquer.

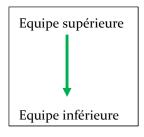
Lecture du tableau, exemple 1:

Le joueur concerné est U16 et son club a une équipe en R1 U16, une équipe en R2 U17 et une équipe en D2 U16.

Joueur U19	Joueur U18		Joueur U17		Joueur U16		Joueur U15		Joueur U14		Joueur U13	
CN U19	CN U19		CN U17		CN U17							
R1 U19	R1 U19	R1 U18	R1 U18	R1 U17	R1 U17	R1 U16	R1 U16	R1 U15	R1 U15	R1 U14	R1 U14	R1 U13
R2 U19	R2 U19	R2 U18	R2 U18	R2 U17	R2 U17	R2 U16	R2 U16	R2 U15	R2 U15	R2 U14	R2 U14	R2 U13
R3 U19	R3 U19	R3 U18	R3 U18	R3 U17	R3 U17	R3 U16	R3 U16	R3 U15	R3 U15	R3 U14	R3 U14	R3 U13
D1 U19	D1 U19	D1 U18	D1 U18	D1 U17	D1 U17	D1 U16	D1 U16	D1 U15	D1 U15	D1 U14	D1 U14	D1 U13
D2 U19	D2 U19	D2 U18	D2 U18	D2 U17	D2 U17	D2 U16	D2 U16	D2 U15	D2 U15	D2 U14	D2 U14	D2 U13
D3 U19	D3 U19	D3 U18	D3 U18	D3 U17	D3 U17	D3 U16	D3 U16	D3 U15	D3 U15	D3 U14	D3 U14	D3 U13







Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion plénière du 02 octobre 2020

Président : DURANTE MALVY, Fabien

Présents: LOCUTURA, Amira - ZAMO, Jean-Pierre - MARTY, Romain - LARUELLE, Jean-

Marc - FABRE, Pierre - MANI, Mohamed - COSTE, Frédéric - MOCHE, François -

Excusés: JORGE, Joseph - LIGONNET, Raymond - VILAIN, Gregory

PROMPT RETABLISSEMENT

En ouverture de cette réunion, le Président souhaite un prompt rétablissement à tous les arbitres qui en ce début de saison rencontrent des problèmes physiques ainsi qu'à M. JORGE, Joseph qui doit observer quelques jours de repos.

REUSSITE EXAMEN FEDERAL

La CDA tient à féliciter Rémi FABRE qui vient d'être reçu à l'examen théorique d'arbitre FFU2 en terminant major de sa promotion sur 16 candidats. Seulement 8 candidats ont été admis.

A noter également que l'ensemble des arbitres Audois qui évoluent en Fédération et en Ligue ont satisfait aux différents tests ce qui leur permet de se projeter sereinement vers la suite de la saison.

FORMATION ARBITRES SENIORS ET JEUNES

Rappel : La formation initiale des arbitres doit exclusivement passer par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) basé à CASTELMAUROUX.

Toutes les explications seront apportées sur les sites Web du District de l'Aude et de la Ligue Occitanie Rubrique « Formations »

Même si la CDA n'a plus que d'obligations majeures en matière d'inscription, nous continuons notre travail d'accompagnement à la compréhension des impacts de la formation initiale et restons à la disposition des potentiels stagiaires ou des parents afin d'apporter des explications complémentaires.

FORMATION UNIQUE DERNIER TRIMESTRE 2020:

Elle se déroulera en stage bloqué de trois jours du lundi 28 octobre 2020 (8h) au mercredi 30 octobre 2020 (18h) inclus (période de vacances scolaires).

Tous les stagiaires sont concernés, jeunes et séniors. Sont considérés comme séniors, les stagiaires/arbitres âgés de 23 ans et plus au 1^{er} janvier 2020.

<u>RAPPEL</u>: Les « très jeunes arbitres » âgés de 13 à 15 ans seront rattachés à leur club mais ne les couvriront pas au vu du statut de l'arbitrage.

Une formation complémentaire de 3 jours espacés dans les locaux du District n'est pas à exclure d'ici la fin de la période de couverture (31 janvier 2021).

SUIVI DES STAGES DE DEBUT DE SAISON

STAGE SENIORS A PORT LEUCATE:

Ce stage a été suivi par 85 % de l'effectif. Après la longue période d'interruption liée à la pandémie, chacun a pu apprécier ce moment de retrouvailles. Les différentes interventions ont permis de faire le point sur l'activité de la CDA et de lancer officiellement la saison 2020/2021 avec les nouvelles directives.

A noter que seulement deux arbitres n'ont pas encore effectué le test physique pour cause de blessures. Ils seront convoqués à une session de rattrapage avant le 31 octobre.

STAGE JEUNES A CAPENDU:

Contrairement aux seniors, seulement 60 % de l'effectif était présent. Ce pourcentage reste quand même satisfaisant au vu des autres saisons et en raison des renouvellements tardifs qui ont pour effet de freiner la mise en place de la nouvelle saison.

COURRIERS RECUS

En ce début de saison, la CDA a reçu trois courriers de clubs faisant état de la très bonne prestation des officiels.

SOLLICITATION DISTRICTS LIMITROPHES

Actuellement de District de l'Aude compte 117 arbitres évoluant en catégorie seniors et jeunes.

Les Districts de l'Ariège et des Pyrénées Orientales ne disposant pas d'un effectif aussi important ont sollicité la CDA pour d'éventuels envois d'arbitres en cas de disponibilités. Dossier à l'étude.

SECTION FEMININES

Amira LOCUTURA référente féminines fait un tour d'horizon sur l'effectif qui à ce jour est de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'effectif Audois.

Elle note qu'actuellement 12 arbitres ont renouvelé sur les 16 que comptait la saison précédente.

SANCTIONS

- 3 jeunes arbitres sont suspendus pour absences répétées aux convocations (stage, tests et matchs). Ne répondant pas aux sollicitations, ils seront reçus lors de la prochaine réunion plénière
- 1 arbitre sénior est sanctionné d'un WE de non-désignation pour déconvocation le jour du match sans justificatif
- 2 arbitres séniors sont sanctionnés d'un avertissement pour irrégularités administratives

MISE A L'HONNEUR LORS DE L'AG DU DISTRICT

A la demande du Président du District, la CDA propose comme récipiendaire :

CARTEAU, Céline - LIGONNET, Raymond - BARREAU, Luc

RAPPELS

- Les rapports disciplinaires doivent être transmis dans les 48h suivant la rencontre
- > Tous les signataires de la FMI sont invités à bien prendre connaissance de tous les faits de match avant de procéder à la signature
- La CDA organise deux entrainements par semaine les mardis et jeudis à la Plaine Mayrevieille à partir de 19h15. Les arbitres désirant travailler tous les aspects athlétiques et techniques liés à la fonction sont invités à rejoindre le groupe.

Le Président de la commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 08 du 08 octobre 2020

Présents: Ms RONTES-LE MOAL - GIBERT

Rappel des règlements

Afin de faciliter vos prises de décisions, voici quelques points qui pourront vous aider :

- -Pour modifier une rencontre se référer aux articles 32, 65 et 67 du règlement sportif et financier du district.
- -Arrêté pour terrain impraticable article 27.
- -Forfait après le vendredi 17h, le club doit appeler le président de la commission séniors, informer le club adverse par mail et/ou par SMS sans oublier d'envoyer en copie mail au district.
- -Si une rencontre est reprogrammée les clubs peuvent s'entendre pour la jouer en semaine et au plus tard la date limite fixée par la commission. Ne pas oublier d'informer la CDA pour l'arbitrage et le secrétariat du district.

COURRIERS CLUBS

Chalabre un joueur positif, en attente des tests pour l'équipe 1, match du weekend 11 octobre reporté

Malepere: 4 cas avérés, les matchs seniors sont reportés comme prévu par le protocole

Limoux : les 2 équipes sont en éviction dans l'attente des tests, les matchs du weekend 11 octobre sont reportés

Naurouze Labastide : Cas avérés de covid, matchs reportés

Reprogrammation de match suite au COVID

Matchs Coupe Lopez 2ème tour sont programmés le 25 octobre

Naurouze / Gruissan

Fanjeaux / Us Minervois

Espéraza / Moussan

Alzonne / Castelnaudary

Bram / Limoux

Pour les équipes gagnantes, elles rencontreront leur adversaire du 3^{ème} tour le 11 novembre

Matchs Coupe des Réserves suivant sont reprogrammés le 25 octobre

Malepere 2 /Villegly2

Le Cougaing 2 / Alzonne 2

Villedubert 2 / Pexiora 2

Limoux 2 / Moussan 2

Pour les équipes gagnantes, elles rencontreront leur adversaire du 2^{ème} tour le 11 novembre

Poule D1

Chalabre / St Eulalie match reporté au 20/12/2020

Pexiora / Limoux match reporté au 20/12/2020

Poule D2

Alzonne / Naurouze match reporté au 20/12/2020

Salle sur l'Hers / Malepere match reporté au 20/12/2020

Lauquet / Fanjeaux match reporté au 03/01/2021

Poule D4

Arzens 2 / Limoux 2 match reporté au 20/12/2020

Asc des ïles / Malepere 2 match reporté au 20/12/2020

Tirage des Coupes

Un problème technique a empêché la bonne liaison informatique. Nous vous présentons toutes nos excuses.

Coupe Lopez 3ème tour match dimanche 25/10/2020 à 14h30

Réintégration de UF Lézignan, FA Carcassonne

Exempt Conques (CDF)

Donc sont qualifiés pour le 3ème tour :

Attention les matchs opposant des équipes ligue à des équipes de district seront reprogrammées à une date ultérieure pour cause de cumul de compétition.

Vainqueur de Espéraza / Moussan	Razes Olympique		
Haut Minervois	FA Carcassonne		
Vainqueur de Alzonne / Castelnaudary ?	Briolet		
Arzens	FC Corbières		
Vainqueur de Bram / Limoux	St Eulalie		
Malves	St Nazaire		
Vainqueur de Fanjeaux / Us Minervois ?	Alaric		
UF Lézignan	Trébes		
Vainqueur de Naurouze / Gruissan	exempt		

Coupe Favre 1er tour match dimanche 25/10/2020 14h30

Pour mémoire les clubs de Ligue ne sont pas qualifiés pour la coupe Favre d'où exempt

Mont-Saissac-Mouss	Salle sur l'Hers
Caux et Sauzens	Villedubert
FC Lauquet	Coursan
Carcassonne les lles	Perdant de Bram / Limoux
St Andréen	Montréal FC
Le Mas Stes Puelles	Carcassonne Domairon
Perdant de Espéraza / exempt (Moussan R3)	Perdant de Alzonne / exempt (Castelnaudary
	R2)
Villepinte	Pexiora
Trapel	Cuxac d'Aude
Villegly	Narbonne UFC
FC Chauriens	Chalabres
Bages	Malepere
Carcassonne Mahorais	Le Cougaing
Villasavary	Perdant de Fanjeaux / Us Minervois
Atlas Lézignan	St Papoul
Quillan	Belpech
Montréal OL	Souilhe
Fleury	US Montagne Noire
Pieusse	Perdant de Naurouze / exempt (Gruissan R2)

Coupe des Réserves 2ème tour match dimanche 25/10/2020 14h30

Tour de brassage le 11 novembre : 2 matchs seront programmés

Arzens 2	Briolet 2
Vainqueur Malepere 2 /Villegly2	Haut Minervois 2
Chalabres 2	Naurouze 2
FC Lauquet 2	Vainqueur Limoux 2 / Moussan 2
Mont-Saissac-Mouss 2 (ou Bram)	Gruissan 2
Pezens 2	Castelnaudary 3
FC Corbières 2	Cuxac d'Aude 2
Vainqueur Villedubert 2 / Pexiora 2	Trapel 2
Vainqueur Le Cougaing 2 / Alzonne 2	UF Lézignan 2

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 08 octobre 2020

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, AKLI Excusé : M BONNET

Reprogrammation

Catégorie U19 :

Samedi 24 octobre

CABESTANY OC / CANO-TOUL FC

CUXAC AUDE O / THUIR FC

Catégorie U17 :

Samedi 17 octobre

HAUT MINERVOIS OL / TREBES FC

LE COUGAING-LIMOUX / FC BRIOLET

Dimanche 18 octobre

ENT 3S / TRAPEL PENNAUTIER

Samedi 31 octobre

FU NARBONNE / ENT 3S

CUXAC AUDE O / LE COUGAING-LIMOUX

GFC 2 / TREBES FC

Catégorie U15:

Samedi 17 octobre

LIMOUX-QUILLAN FAHVA / PIEGE LAURAG MALEPERE

MAS STES P NAUR LAB / GFC

UF LEZIGNAN / FC DE LA MALEPERE

TREBES FC / CUXAC AUDE O

HAUT MINERVOIS / FU NARBONNE

Samedi 31 octobre

MAS STES P NAUR LAB / ENT GRAND MALEPERE

FC DE LA MALEPERE / MAS STES P NAUR LAB 2

A la demande des clubs certaines rencontres pourront être reprogrammées le 24 octobre avec l'accord du club adverse.

Championnat U19

Le règlement du district de l'Aude sera applicable pour cette catégorie, s'agissant des rencontres Aude Pyrénées Orientales, sans montées ni descente.

Seules les commissions du district de l'Aude sont compétentes pour traiter toutes les affaires que ce soit pour des faits disciplinaires ou d'appels ou autres cas.

Coupe de l'Aude U15

La commission informe les clubs que la Coupe de l'Aude est ouverte aux équipes U14 et U15 de Ligue.

Les équipes engagées sont les suivantes :

CARCASSONNE FAC U14R - CARCASSONNE FAC U15R - CASTELNAUDARY - CUXAC AUDE

ENT GRAND MALEPERE – ENT LIMOUX QUILLAN – ENT MAS NAUROUZE 1 – ENT MAS NAUROUZE 2

FC BRIOLET- FC CORBIERES - FC MALEPERE - FC SALLES D'AUDE - FC TREBES - GCSM 1 - GCSM 2

FU NARBONNE – GFC 1 – GFC 2GFPLM – HT MINERVOIS – COUGAING 1 – COUGAING 2

LUC FC – SC NARB MONTPLAISIR U14R – SC NARB MONTPLAISIR U15R – TRAPEL PENNAUTIER 1

TRAPEL PENNAUTIER 2 – UF LEZIGNAN – UFC NARBONNE - US CONQUES – US CONQUES U14R

US MINERVOIS

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 15 octobre à 18 heures au siège du District.

Coupe de l'Aude U17

La commission informe les clubs que la Coupe de l'Aude est ouverte aux équipes U16 et U17 de Ligue.

Les équipes engagées sont les suivantes :

CARCASSONNE FAC U17R – CASTELNAUDARY U17R - CASTELNAUDARY U16R – US CONQUES U16R GFC 1 – GFC 2 – GFPLM - ENT COUGAING LIMOUX – ENT 3S - ENT GRAND MALEPERE

TRAPEL PENNAUTIER - FU NARBONNE U16R - FU NARBONNE - FC CORBIERES - ARMISSAN

CUXAC AUDE - HT MINERVOIS - GRUISSAN MJC - SC NARBONNE MONTPLAISIR U16R

SC NARBONNE MONTPLAISIR - FC TREBES - FC BRIOLET

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 15 octobre à 18 heures au siège du District.

Le président de la Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°8 du o8 Octobre 2020

Présents: M. PITIE - M. DAYDE - M. TISSEYRE

Excusés: M. BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Catégorie U13G

ORGANISATION DES CRITERIUMS

La commission du Football Animation rappelle que les organisateurs des critériums ou matchs de la catégorie U13G doivent placer les parents et spectateurs en dehors des terrains.

Seuls les joueurs, les arbitres et les responsables d'équipes sont admis sur les terrains. Parallèlement, l'arbitrage de la touche est obligatoirement effectué par un joueur remplaçant avec un turn-over toutes les 15 minutes.

Cette mesure a pour objectif de favoriser l'apprentissage des lois du jeu par les joueurs, de les sensibiliser à l'arbitrage et aux fonctions liées, tout en augmentant le temps de jeu de l'ensemble des joueurs. Les responsables d'équipes veilleront à faire évoluer chaque joueur avec un temps de jeu similaire à leurs coéquipiers.

La connaissance des lois du jeu est une compétence à développer chez le jeune joueur.

F.C. Alaric

La commission félicite le F.C. Alaric pour l'engagement d'une équipe. Cette équipe sera engagée pour la seconde phase.

Journée du 03 octobre 2020

Poule G: Forfait général de l'Olympique Cuxac d'Aude : amende 30 € conformément au règlement en vigueur.

Catégorie U11G

Défi jonglerie

La commission tient à féliciter l'ensemble des responsables d'équipes pour les défis jonglerie. En effet, les défis de jonglerie font partie intégrante des critériums U11G. La constitution des poules des phases suivantes est basée sur la progression des équipes sur ces défis.

Les équipes qui n'effectuent pas ces défis seront placées aux niveaux les plus bas dans les phases suivantes.

Journée du 03 octobre 2020

Poule A: Absence excusée du C.O. Castelnaudary 1 au critérium du samedi 3 octobre

Poule C : Forfait du F.C. Briolet 2 : amende de 15€ conformément au règlement en vigueur.

En vous souhaitant d'agréables plateaux et critériums pour ce samedi 10

octobre!

Le Président de la Commission

M. Gérard PITIE

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 08 du 08 octobre 2020

Présents Mme ROYER – M GONZALEZ

CHAMPIONNAT FEMININES A11 SENIORS 11 OCTOBRE 2020 à 10h

US MONTAGNE NOIRE - MALVES

PEZENS - ENT ALARIC BRIOLET

FC CORBIERES M - ENT TRAPEL LES MARTYS

CHAMPIONNAT FEMININES A8 SENIORS 10 ET 11 OCTOBRE 2020

SAMEDI 10/10/2020 18H NARBONNE UFC – NAUROUZE LAB **19H** FANJEAUX – GRUISSAN

DIMANCHE 11/10/2020 10H FC3MC2S – COURSAN EC VILLEGLY - ENT ALARIC BRIOLET 2

ENT LUC MOUSSAN - ST PAPOUL

La Présidente de la commission

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N° 08 du 8 octobre 2020

Président: M. PETROSINO François

Membres: Ms. DRIF - PITIE

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE DE PALAJA STADE COMPLEXE SPORTIF 2 NNI 112720102 LE 25/09/2020

Club: FC BRIOLET

Eclairement moyen horizontal: 167 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E.mini / E maxi 0.59

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 15/09/2021.

CONTROLE DU TERRAIN DE FLEURY

Club: FLEURY FC

Sur proposition de la Commission Régionale des installations sportives PV N°2,

la Commission fédérale des Terrains et Installations Sportives , dans sa réunion du 30 juillet 2020, classe niveau 5 les installations sportives du stade de la Condamine terrain n°1 NNI 11145450101 situé Commune de FLEURY.

Le Président de la Commission M. PETROSINO